



JOURNANS
MAIRIE
01250 JOURNANS

Journans, le 25 avril 2019

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard SEYZERIAT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 10

Etaient présents :

Mesdames Sylvie CHARVENET Marie-Pierre CORDENOZ, Judicaëlle CEVASCO et Farida BALLE
Messieurs André TONNELIER, Olivier AUDUC, Georges PUVILLAN, Jean-Claude BALLE et Jacques VERMEULIN

Excusé : Monsieur Denis DARMEDRU a donné pouvoir à Monsieur Gérard SEYZERIAT

Secrétaire de séance : Madame Judicaëlle CEVASCO

L'ordre du jour est abordé.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE : adopté à l'unanimité

RAPPORT SUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le maire présente le rapport 2018 sur le service de l'eau assuré par la commune. Le conseil municipal le valide à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE EAU :

Monsieur André Tonnellier, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif de l'année 2018 du budget annexe – service de l'eau qui se résume de la façon suivante :

BUDGET ANNEXE – SERVICE EAU				
	Exploitation		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	37 657.75 €	39 464.05 €	4 663.46 €	7 289.26 €
Résultat de l'exercice		1 806.30 €		2 625.80 €
Excédent ou déficit reporté		8 923.07 €	2 349.26 €	
Reste à réaliser				
Excédent de clôture		10 729.37 €		276.54

- Le conseil adopte le compte administratif et approuve le compte de gestion établi par le receveur municipal dont les résultats sont conformes à ceux de la commune.
- Suite au transfert de compétence l'affectation du résultat d'exploitation se fera ultérieurement par décision modificative.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL :

Monsieur André Tonnellier, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif de l'année 2018 du budget communal qui se résume de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	240 227.37 €	281 407.88 €	145 790.54 €	117 160.74 €
Résultat de l'exercice		41 180.51 €	28 629.80 €	
Excédent ou déficit reporté		0.00 €		30 727.97 €
Reste à réaliser			34 325.00 €	13 080.00 €
Excédent de clôture		41 180.51 €	19 146.83 €	

- Le conseil adopte le compte administratif et approuve le compte de gestion établi par le receveur municipal dont les résultats sont conformes à ceux de la commune.
- Approuver l'affectation du résultat du budget principal, de la façon suivante :
 - 19 146.83 € à l'investissement, au compte 1068
 - 22 033.68 € laissés en fonctionnement au compte 002

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Le maire rappelle les taux d'imposition actuellement pratiqués et fait part des bases d'imposition et le produit fiscal attendu au titre de l'année 2019.

	Bases d'imposition effectives 2018	Taux d'imposition communaux 2018	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	490 199 €	13.36 %	507 500 €	67 802 €
Taxe foncière (bâti)	309 430 €	14.92 %	330 200 €	49 266 €
Taxe foncière (non bâti)	6 087 €	56.24 %	6 100 €	3 431 €
				120 499 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux tels qu'ils figurent sur l'état de notification de l'année 2019.

SUBVENTIONS 2019

La commission finances a étudié les demandes de subvention et propose au conseil municipal le vote des subventions suivantes :

- 250.00 € à l'association culturelle pour l'événement « Les Journandises »
- 50.00 € à la Banque alimentaire
- 150.00 € pour l'assurance de l'association « Place au livre » qui gère la bibliothèque municipale.

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN :

La commune a reçu l'appel à cotisation 2019 à l'agence locale de l'énergie et du climat de l'Ain.

Le coût de cette adhésion serait de 0.10 € par habitant soit 36.90 € pour Journans.

Le conseil valide cette adhésion.

BAIL À FERME

Lors de la séance du 8 septembre 2016, le conseil municipal avait validé la location-vente du local situé sur la parcelle B 1610 située 237, rue de l'Église à Monsieur Grégoire PERRON à compter du 1^{er} avril 2016.

Lors de la séance du 23 novembre 2017, pour des raisons de simplification, un nouveau bail à ferme avait été établi pour une durée de 18 mois allant du 1^{er} octobre 2017 au 31 mars 2019 et pour un loyer mensuel de 80.00 €.

Lors de la séance du 14 février 2019 un nouveau bail avait été établi pour une durée de 9 mois allant du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019 avec un loyer mensuel de 80.00 €.

Monsieur Grégoire PERRON indique au conseil municipal qu'il souhaiterait acquérir ce bien à partir du mois de juin 2019.

Le maire rappelle que lors de la séance du 23 novembre 2015, le conseil municipal avait fixé la vente de la propriété B 1610 située 237, rue de l'Église au prix de 15 000.00 €. Il avait également été décidé que les loyers payés par Monsieur Perron seraient déduits de la vente, à savoir : location du 1^{er} avril 2016 au 31 mai 2019 soit 38 mois à 80.00 € = 3 040.00 €

Le conseil municipal valide la vente de la propriété cadastrée B 1610 au prix de 11 960.00 €, indique que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur et donne tout pouvoir à Monsieur Gérard SEYZERIAT, maire à représenter la commune et à signer l'acte de vente.

TRAVAUX 2019 : validation des devis et demande de subvention

Cimetière :

Création d'un ossuaire devis GIVRE - 5 210.00 € H.T soit 6 252.00 € TTC

Numérisation de l'extension du cimetière devis AXIS-CONSEILS RHONE-ALPES 398.90 € H.T. soit 478.68 € TTC. Subvention du SIEA à hauteur de 50 % du TTC

Le conseil municipal valide les deux devis.

École :

Changement des portes et fenêtres de l'étage :

La commune a demandé deux devis : choix des options fenêtres 2 vantaux et portes PVC couleur gris

MENUISERIE GUICHARDAN : 14 234.00 € H.T soit 17 080.80 € TTC

CLEAU BOURG EN BRESSE : 12 792.33 € H.T. soit 15 350.80 € TTC

Après étude des devis et renseignements pris auprès des entreprises, le conseil municipal retient l'entreprise MENUISERIE GUICHARDAN

Isolation combles : Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise MARTINEZ ISOLATION pour un montant de 1 880.00 € H.T. soit 2 256.00 € TTC. Une prime ECOFEE au titre du dispositif CEE 1 378.00 € sera déduite.

Le dossier de subvention au titre de la DETR a été effectué.

Préau : le conseil municipal valide le devis de l'entreprise ERCM pour un montant de 3 458.28 € H.T. soit 4 149.94 € TTC

Restauration des archives (suite et fin) :

La commune a demandé deux devis :

Reliure du Limousin : 2 244.75 € H.T. soit 2 693.70 TTC

Art & Mémoire : 2 150.00 € H.T. pas de TVA

Subvention Conseil départemental – archives départementales : 40% du H.T.

Le conseil municipal retient le devis d'Art & Mémoire.

Camping :

Deux devis de maçonnerie ont été demandés :

GALIS CONSTRUCTION : 7 470.00 € H.T. soit 8 964.00 € TTC (peut réaliser les travaux fin avril)

ROMU MACONNERIE : 6 218.80 € H.T – pas de TVA. La différence se fait sur la quantité en m² de l'enduit (23m² contre 70 m² Galis). (les travaux ne pourront débuter que fin octobre 2019).

Le conseil municipal retient l'entreprise GALIS CONSTRUCTION

Cloison et portes WC : le conseil municipal valide le devis de KIT VULCAIN pour un montant de 914.37 € H.T. soit 1 097.24 € TTC

Aspirateur à feuilles : deux devis ont été reçus :

GARRY BRESSE MOTEURS SAS : 3 100.00 € H.T. soit 3 720.00 € TTC

MOTOCULTURE SERVICE PARIZOT : 3 690.00 € H.T. soit 4 428.00 € TTC

Le conseil municipal retient le devis de GARRY BRESSE MOTEURS SAS

Programme voirie 2019 : rue des Anciens-Combattants : stationnement – rue de l’Église vers n° 176 (rattrapage de la voie) – point à temps

Trois entreprises se sont déplacées et nous ont adressé un devis :

SOCALFL : 7 617.00 € H.T. soit 9 140.40 TTC

EUROVIA : 25 929.00 € H.T. soit 31 114.80 € TTC

COLAS : 17 454.00 € H.T. soit 20 944.80 TTC

Le conseil municipal retient le devis de l’entreprise SOCALFL.

Chapelle : rénovation vitraux

Le conseil municipal acte les travaux de rénovation des vitraux de la chapelle Saint-Valérien.

Un devis a été demandé en l’entreprise l’Art du Vitrail de Chatillon-sur-Chalaronne.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF – 2019

Le maire présente le budget primitif de l’année 2019 de la commune qui se résume de la façon suivante :

BUDGET COMMUNAL				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	253 691.68 €	257 658.00 €	118 153.00 €	70 908.00 €
Excédent ou déficit reporté		3 966.32 €		2 098.17 €
Affectation Résultat 2018		22 033.68 €		19 146.83 €
Excédent 2019		26 000.00 €		
Besoin de Financement			26 000.00 €	

Le budget primitif 2019 a été préparé par la commission des finances. Cette dernière l’a équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement et d’investissement.

Le besoin de financement en investissement de 26 000.00 € sera pris sur l’excédent 2019 de fonctionnement.

Pour équilibrer le budget la commission des finances a fait le choix d’inscrire un emprunt de 24 800.00 € qui se justifie par les travaux de l’école et du camping.

Le conseil municipal valide, à l’unanimité, le budget primitif 2019.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE E-COMMUNICATION DE L’AIN :

Le conseil municipal nomme Monsieur Denis DARMEDRU référent fibre.

DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS ET DÉJECTIONS CANINES :

Une lettre du village sera faite sur ce sujet.

URBANISME

DP 001 197 19 D 0004 – Commune de Journans – École 224, rue de l’Église – Changement des menuiseries au 1er étage du bâtiment – dossier déposé le 06/03/2019 – arrêté non opposition le 01/04/2019.

DP 001 197 19 D 0005 – M Philippe OLIVIER – 89, rue du Puits – Ravèlement des 4 façades de la tour à l’identique et changement des volets à l’identique – dossier déposé le 06/03/2019 arrêté non-opposition avec prescription le 05/04/2019.

DP 001 197 19 D 0006 – MARTINACHE Jacques – 168, rue du Moulin – Régularisation mur de clôture côté Est– dossier déposé le 09 mars 2019 – arrêté le 05 avril 2019

DP 001 197 19 D 0007 – CLERC Alain – 60, montée de Lachat (location) – Construction d’une véranda – dossier déposé le 30 mars 2019

QUESTIONS DIVERSES

- **Commission citoyenne** : lors de sa séance du 14 février dernier, le conseil municipal avait validé le principe de la création d’une commission citoyenne. Néanmoins pour que cette commission voie le jour, un conseiller municipal doit la présider. Le maire avait laissé un temps de réflexion aux élus pour se prononcer. Après discussion aucun élu ne souhaite prendre la présidence de cette commission, celle-ci ne sera donc pas créée.

- **Élections européennes** : elles auront lieu le dimanche 26 mai 2019 de 8 heures à 18 heures.
- **Culturiosités 2019** : la semaine culturelle aura lieu du 17 au 29 mai 2019.
Cette année la balade culturelle aura lieu à Journans le dimanche 26 mai.
C'est une balade familiale d'environ 2,5 km, qui se fera en 2 temps :
 - une première partie de chemin pour admirer les œuvres créées par les enfants des écoles et les associations culturelles partenaires.
 - puis une « marche sensible » : marcher ensemble, au son des instruments et des voix, dans le silence vivant de la nature. S'asseoir dans un écrin de verdure et regarder la danse et les masques faits d'écorce et de mousses-amérindiens, elfes, fées.

2 départs :

14h30 et 16h (durée : 1h30 environ)

Réservation nécessaire au 06 70 01 96 52 ou mathilde.lagrange@ca3b.fr

En marge de la balade artistique, des lieux de pratique d'art ou d'exposition situés à Journans ont le plaisir d'ouvrir leurs portes pour accueillir, dès 10h, les visiteurs de Culturiosités.

- **Manifestation** : un rallye touristique de 2 et 3 roues motorisées aura lieu le samedi 8 juin 2019. Il empruntera le chemin de la Croix-Cassée, passera par Boisserolles pour prendre la direction de Rignat. Le premier participant devrait atteindre notre commune vers 14 heures.

Le maire lève la séance à 23 heures 30.

Le maire,

Gérard SEYZERIAT